

Le 5 juillet 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 5 juillet 2014, à 9h30 à l'Église, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Pierre Roy, Jean-Claude Massie, Chantal Valois, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins et Monique Richard. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, Monsieur Yves Lefebvre, directeur des travaux publics et Monsieur Louis Croteau, directeur plein-air et nautique, sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 9 :38 heures.

Rés. 2014-168
Adoption de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté à l'exception du point 11c qui est reporté au prochain conseil.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 2014-169
Acceptation du
procès-verbal
du 10/06/2014

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014 soit accepté avec la correction suivante :

- Au point 13a) *Aide financière aux associations et organismes*, on doit biffer dans le tableau « Club de marche de la Coop de Santé – 200\$ » et corriger le total pour 16 713\$.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité pour cette septième séance régulière du Conseil de l'année 2014 et merci de votre intérêt et de votre participation. Vos idées nous nourrissent. Vous le savez, depuis le début de l'année, les assemblées du Conseil sont captées sur vidéo de façon à ce que tous les citoyens puissent suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site. Je rappelle que les citoyens présents disposent maintenant de deux périodes de questions; la première d'ordre général et la seconde sur les points de l'ordre du jour. Cela représente une avancée importante pour notre démocratie.

Mais tout d'abord, permettez-moi de vous présenter les personnes présentes à cette table :

Mathieu Harkins, conseiller responsable de la Réforme électorale, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du Comité des Finances;
Marjorie Bourbeau, conseillère responsable du Plein air et de l'Urbanisme ;
Monique Richard, conseillère responsable des Arts et de la Culture ;
Chantal Valois, conseillère responsable des Loisirs, du Plein air, de la Famille et du Développement communautaire;
Pierre Roy, maire suppléant, conseiller responsable des Finances, du Plein air, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu;
Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique, des Loisirs, de la Voirie et des Parcs;
Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim de la municipalité;

Également, présents avec nous, monsieur Yves Lefebvre, Directeur des Services techniques et de l'Ingénierie et monsieur Louis Croteau, directeur Plein air et Nautique.

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil, le 10 juin dernier, de même que les principaux dossiers que nous avons traités.

Principaux dossiers

1 - Dossier Hydro-Québec

18 juin, Réunion du sous- comité des ingénieurs
19 juin, Réunion du Comité technique régional
20 juin, Communication avec Me Elbaz – Suivi des deux réunions
23 juin, Envoi – mot de la mairesse et du comité aviseur aux membres du comité de vigilance
26 juin, Appui unanime de la conférence des élus des Laurentides
4 juillet, Envoi – mot de la mairesse au comité aviseur et au comité de vigilance faisant état des derniers développements (indiqués ci-dessous)

*Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Bureau de la mairesse, le 4 juillet 2014*

Chers membres du comité aviseur et du comité de vigilance,

Le 23 juin dernier, je vous informais de nos inquiétudes suite à la réunion du comité technique régional (CTR) du 19 juin où il a été convenu qu'Hydro-Québec présenterait, en septembre, un tracé optimisé de la fameuse variante A qui traverserait Saint-Adolphe-d'Howard et qui fait l'objet d'une opposition majeure depuis plus d'un an.

Pourtant, quelques semaines plus tôt, beaucoup d'espoir nous animait suite à une résolution adoptée le 12 mai par la Table des Préfets des Laurentides, (en présence du ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand) demandant que ce projet de ligne à haute tension d'Hydro-Québec soit soumis aux audiences du BAPE. Cette même résolution avait été adoptée par le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut le lendemain.

Toutefois, comme le mot « BAPE » n'apparaissait pas dans le dernier paragraphe de la résolution, Hydro-Québec en a fait une interprétation pour le moins réductrice. En effet, sa porte-parole, Sophie Lamoureux, déclarait, le 30 mai, par voie de communiqué : « Dans la foulée de la demande des préfets de la région des Laurentides, Hydro-Québec confirme qu'elle consultera la population lorsque les travaux du comité technique régional seront complétés à l'automne 2014. Hydro-Québec trouve essentiel de consulter la population, c'est pourquoi elle a mis en place un processus de consultation allant bien au-delà des

exigences applicables pour ce type d'infrastructure... ».

Dans les faits, ce que la Table des Préfets des Laurentides ainsi que la MRC des Pays-d'en-Haut réclamaient, c'était bien des audiences du BAPE et non une consultation par Hydro-Québec.

Devant cette situation, lors de la réunion du conseil d'administration de la Conférence régionale des Élus des Laurentides tenue le 26 juin dernier, j'ai proposé qu'une résolution soit adoptée pour confirmer haut et fort le véritable sens de la résolution de la Table des Préfets des Laurentides du 12 mai, soit que ce projet de ligne à 120 Kv du Grand Brulé, dérivation Saint-Sauveur, soit soumis aux audiences du BAPE.

Cette proposition a été appuyée et adoptée à l'unanimité par le CA de la CRÉ qui regroupe les élus des huit MRC de la région des Laurentides, soit Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Deux-Montagnes, Rivière-du-Nord, Pays-d'en-Haut, Mirabel et Thérèse-De Blainville qui comprennent, il est important de le souligner, 76 municipalités. Je tiens à remercier très sincèrement tous les maires et préfets des Laurentides pour leur appui et cette grande marque de solidarité. Les interventions entendues à cette occasion étaient marquantes.

Le gouvernement doit maintenant agir! On ne parle plus ici d'une mobilisation locale, mais bien de la volonté clairement et fortement exprimée, par la voix de ses élus, de toute une région.

*Votre mairesse,
Lisette Lapointe*

2 – La protection de nos lacs en période de crue des eaux

La crue des eaux causée par de fortes pluies a fait monter de façon importante le niveau des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie à la mi-juin. De façon à nous assurer de la protection des berges, nous avons décrété un avis d'urgence environnementale. Nous avons en effet demandé d'éviter les vagues particulièrement dangereuses pour la protection des berges. En général, les plaisanciers ont restreint leurs activités. Nous considérerons également cet épisode lors de l'évaluation de l'ensemble de l'activité nautique qui sera faite cet automne avec les associations concernées.

3 – Blitz – Nivelage des chemins

Maintenant que nous disposons de deux niveleuses, le nivelage des chemins de gravier se fait en deux semaines, au lieu de quatre à six semaines. Un blitz de nivelage des chemins de gravier, à la grandeur du territoire, a débuté le 16 juin (2 niveleuses - 12 heures / jour). Le territoire a été fait en deux semaines avec épandage d'abat-poussières de chlorure de calcium en vrac 85% P/P.

4 - Le traitement des eaux

SECTEUR MORGAN

Je vous rappelle que nous avons tenu un registre le 6 juin pour le règlement d'emprunt visant à terminer les travaux pour être en mesure de brancher au réseau le secteur Morgan. Parmi les citoyens du secteur, 36 personnes sont venues signer le registre exprimant ainsi leur opposition à ce règlement d'emprunt. Cette situation nous plaçait dans une impasse et nous empêchait de terminer les travaux comme prévu d'ici la fin de l'année.

Je vous informe donc qu'un nouvel avis de motion pour un règlement d'emprunt est à l'ordre du jour aujourd'hui, car ces travaux sont essentiels pour protéger adéquatement le lac Sainte-Marie et respecter les normes du ministère de l'Environnement. Je vous rappelle que, sous la précédente administration, la ville a reçu des avis de non-conformité et une amende de 10 000 \$.

Bien entendu, nous ne procéderons pas sans consulter et informer les citoyens concernés. Une lettre leur sera donc envoyée, en début de semaine prochaine, afin de les convoquer à une nouvelle assemblée citoyenne qui se tiendra ici même le samedi, 19 juillet à 9h30.

5 - Bilan de santé de la municipalité

Le 27 juin, Séance de travail du Conseil avec Raymond, Chabot, Grant, Thornton – M. Pierre Fortin – Plan stratégique (*Première rencontre avec le Conseil, le 2 juin*)

Le Conseil et les directeurs de service ont déjà eu une présentation de la démarche et j’aurai l’occasion de faire le point avec madame Violaine Paquet, responsable de ce dossier chez RCGT, lors d’une rencontre prévue pour mercredi prochain.

6 – Dossiers juridiques

Saisie des Canons à neige – Faillite du Club Plein Air

La Cour a rendu son jugement. Nous avons perdu les canons à neige. Le jugement est d’autant plus sévère que nous risquons d’être poursuivis pour harcèlement juridique. Ce dossier n’est pas beau du tout. Je souligne que cette saisie s’est produite sous la précédente administration.

7 –L’Atelier culturel

Le 3 juillet, Conférence de presse – Ouverture officielle

8 – La Fête des Vins et Saveurs

Le 12 juin – Communiqué aux médias locaux et nationaux : Annonce porte-parole – Élise Lambert

Juin - Affiches, billets, carnet de dégustation

Le 4 juillet, Réunion du comité organisateur et Activité d’accueil des bénévoles

Ça se présente très bien : les agences, les commandites, la prévente de billets. Le comité organisateur, présidé par monsieur Denis Boucher et appuyé par Louis Croteau et Tanya Reid du Service Plein Air, fait un travail remarquable. Je tiens à les remercier et à les féliciter.

9 – Activités

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

Le 14 juin, Course des bateaux-dragon. Félicitations à tous les participants et en particulier aux vainqueurs, l’équipe de Morin-Heights. L’équipe de Saint-Adolphe, qui a fait une très belle course, se promet bien de remporter l’an prochain.

Le 24 juin, Fête nationale. Malgré la pluie, l’atmosphère était très chaleureuse. Le feu d’artifice a dû être reporté à l’automne.

Nouveau site internet de la municipalité

Le 4 juillet, réunion comité (Monique Richard, Chantal Valois, Louis Croteau, Catherine Berbery et mairesse) – Arborescence et apparence

Réunions administratives de la mairesse

Le 12 juin, Suivi des dossiers avec la directrice générale par intérim et signature des chèques

Le 12 juin, Rencontre – Marie-Hélène Gagné, Yves Lefebvre et Martin Pagé – Restructuration des services – Yves Lefebvre devient directeur des Services techniques et de l’Ingénierie et Martin Pagé devient directeur de la Voirie, de l’Entretien et des Parcs. Il est de plus décidé d’afficher immédiatement quatre postes - cols bleus – horaires variables et de lancer un blitz « chemins » de manière à utiliser de façon optimale les deux niveleuses.

Recrutement DG

Le 13 juin, conférence téléphonique avec RCGT – Louise Martel et Line Groulx et Marie-Hélène Gagné en vue du recrutement du directeur général

Le 4 juillet, Rencontre RCGT – Suivi réception CV (une vingtaine).

Le 13 juin, Rencontre avec Pierre Roy, maire suppléant – Information sur les dossiers en cours – Absence de la mairesse du 15 au 22 juin

Le 14 et le 25 juin, Entrevues – Poste d’adjointe administrative à la mairesse et au directeur général

Le 23 juin, Rencontres Marie-Hélène Gagné et Pierre Roy – Suivi des dossiers, préparation des caucus du 27 juin et de l’ordre du jour du Conseil du 5 juillet

Le 25 juin, Entrevues – Poste d’adjointe administrative à la mairesse et au directeur général

Le 26 juin et le 3 juillet, Conseiller en relations de travail, M. Thierry Viallet
Le 27 juin, Comité des Finances : Marie-Hélène Gagné, Lise Guay, Pierre Roy et Mathieu Harkins
Le 28 juin, Assemblée générale annuelle de la SGMA (Mont-Avalanche et Centre Plein Air)
Une réunion très animée et intéressante – un Conseil motivé et enthousiaste
Le 3 juillet, Rencontre citoyens – rue Moulin – Droit de passage au lac – Règlement quais.

10 - Journée de la mairesse

Le 26 juin : Monsieur André Wilcox
Madame Anne-Marie Gagnon et M. Richard Daoust

11 - Caucus des conseillers

Le 27 juin, Caucus des conseillers
Le 27 juin, Séance de travail – RCGT – Plan stratégique
Le 30 juin, Caucus administratif

12 – Conférence des Élus des Laurentides (CRÉ)

Le 26 juin, Réunion du conseil d’administration

Dates à retenir

Les 12-13 juillet, la Fête des Vins et Saveurs
Le 14 juillet, de 9h à 19h, tenue du registre pour les règlements d’emprunt 778 et 779 - eaux parasitaires. Il y aura un avis public la semaine prochaine.

Bonne nouvelle

Entente fédérale-provinciale renouvelée.
Le 25 juin, annonce de l’injection d’un montant de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans dans le cadre du renouvellement de l’entente fédérale-provinciale sur le programme de transfert de la taxe d’accise sur l’essence.

Lisette Lapointe

Mairesse de Saint-Adolphe-d’Howard

5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil municipal a répondu aux questions.

6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 20 juin 2014, au montant de 1 012 569,25 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 23 juin 2014, au montant de 780 466,32 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 5 juillet 2014 --

ADOPTÉE

Rés. : 2014-170
Acceptation
des comptes
du mois

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

7a) Rapport d'effectifs

La directrice générale adjointe Marie-Hélène Gagné dépose le dernier rapport d'effectifs.

Madame la conseillère municipale Chantal Valois n'a pas participé aux discussions en regard de l'embauche et déclare un conflit d'intérêt.

Gabrielle Hémond
Étudiant – sauveteur national
Temps partiel, saisonnier
Taux horaire de 12,85\$, selon convention des cols bleus
Embauche le 18 juin 2014
Fin d'emploi le 13 septembre 2014

Jérémy Pozywiak
Étudiant – sauveteur national
Temps partiel
Taux horaire de 13,85\$
Embauche le 15 juin 2014
Fin d'emploi le 13 septembre 2014

Myriam Taleb
Étudiante- chef sauveteur
Temps partiel
Taux horaire de 16,40\$
Embauche le 21 juin 2014
Fin d'emploi le 13 septembre 2014

Étienne Desjardins
Patrouille Nautique
Temps partiel, saisonnier, Échelon 1
Taux horaire de 17,15\$
Embauche le 17 juin 2014
Fin d'emploi le 13 septembre 2014

Il y aura majoration des taux des sauveteurs à la prochaine assemblée pour égaler le tarif horaire des municipalités avoisinantes et cette augmentation sera rétroactive.

Andrée Dugré
Adjointe administrative
Temps partiel, occasionnelle
Pour remplacement de vacances et surplus de travail
Adjointe administrative échelon #1
Taux horaire de 23,90\$
Selon convention des cadres
Embauche le 25 juin 2014

Patrick Thinel
Aide mécanicien
Temps plein, temporaire
Étudiant – première année entretien machinerie lourde
Taux horaire de 16,50\$
Embauche le 1^{er} juillet 2014

Il y aura changement de statut au 7 juillet 2014 pour les 3 employés suivants :

Maxime Aubuchon
Opérateur machinerie lourde
Temps plein, permanent – Poste à horaire variable
Classe 4, Échelon 6
Taux horaire de 21,25\$ selon convention collective des cols bleus – lettre d’entente

Chloé Richard
devient animatrice en chef (au lieu de coordonnatrice du camp de jour)
Taux horaire de 12,35\$

Jessy Rancourt
Devient aide animateur à temps partiel
Taux horaire de 11,10\$

Rés. 2014-171
Embauche
d’une adjointe à la
maire et à la
direction générale

7b) Embauche d’une adjointe à la maire et à la direction générale

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire d’embaucher une adjointe à la maire et à la direction générale pour effectuer les suivis du conseil municipal, des communiqués, des différents dossiers en relation avec les autres élus et aider aux procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a reçu 20 candidatures et sélectionné 3 candidats pour des entrevues;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard embauche Mme Catherine Berbery comme adjointe à la maire et à la direction générale, en date du 2 juillet 2014.

QUE Madame Catherine Berbery soit soumise à une période de probation de 6 mois et bénéficiera des avantages prévus à la politique des cadres en vigueur.

ADOPTÉE

Rés.: 2014-172
Prolongation
des probations

7c) Prolongation des probations

CONSIDÉRANT QUE les périodes de probation des quatre (4) employés cols blancs suivants viennent à échéance le 30 juin 2014, tel que prévu dans la résolution 2014-29 :

Jonathan Dionne	Technicien en loisirs
Caroline Charest-Savard	Technicienne en génie civil
Marie-Claude Beaudoin	Secrétaire des travaux publics et prévention-incendie
Jennifer Boulanger	Commis-comptable

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné un mandat à RCGT pour le bilan de santé financière et structure organisationnelle de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, aux fins d’une bonne et saine gestion tout en respectant les conventions collectives en vigueur, désire attendre les conclusions de l’étude portant sur la structure organisationnelle de la Municipalité avant de confirmer lesdits employés dans leur fonction afin de voir si tous les postes sont nécessaires ou doivent être modifiés;

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard prolonge toutes les probations actuelles et futures pour tous les employés de la municipalité jusqu'au dépôt du Bilan de santé municipal produit par Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-173
Changement de
structure voirie,
parc, entretien
technique et
ingénierie

7d) Changement de structure, voirie, parc, entretien/service technique et ingénierie

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné un mandat à Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour le bilan de santé financière et la structure organisationnelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire changer la structure administrative des services travaux publics, parcs, entretien et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire confirmer les directeurs dans leurs fonctions respectives mais attendra la conclusion de l'étude de RCGT avant de revoir tout le fonctionnement (incluant les tâches des employés);

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétair-trésorière adjointe -- Le 5 juillet 2014 --

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme Monsieur Yves Lefebvre comme Directeur des services techniques et ingénierie et hygiène du milieu.

QUE le contremaître Martin Pagé soit nommé Directeur de la voirie, de l'entretien et des parcs avec tous les avantages attribués aux cadres, selon la Politique de rémunération des cadres.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard attend le bilan de santé de RCGT pour revoir la structure hiérarchique des services énumérés ci-dessus ainsi que les conditions salariales, les avantages et les tâches de travail.

ADOPTÉE

8 TRAVAUX PUBLICS

Rés. : 2014-174
Adoption du
règlement 781

8a) Adoption du règlement no. 781 décrétant un emprunt et une dépense de 46 000 \$ pour des honoraires professionnels en architecture et en génie civil pour des travaux au Mont-Avalanche

Règlement no 781 décrétant un emprunt et une dépense de 46 000 \$ remboursable en 5 ans pour les plans et devis des travaux de réfection du bâtiment du Mont Avalanche, ainsi que les honoraires professionnels pour l'évaluation de la structure du toit et l'analyse de l'air

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre les travaux sur le bâtiment du Mont Avalanche;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services techniques recommande de faire appel à

un professionnel pour les plans et devis ainsi que l'estimé des coûts des travaux à faire afin d'avoir un estimé le plus précis possible;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût desdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du mardi 10 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Valois
Appuyé par la conseillère Marjorie Bourbeau
Et résolu à la majorité :

QUE LE RÈGLEMENT no. 781, dispensé de lecture car tous ont lu le règlement, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter par le présent règlement la préparation des plans et devis pour les services d'architecture, les honoraires professionnels pour l'évaluation de la structure du toit pour la réfection de celui-ci ainsi que les honoraires professionnels pour l'analyse de l'air si contamination en moisissure nécessaire pour l'élaboration des plans et devis;

ARTICLE 3 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 46 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 2, les frais incidents, les imprévus les taxes et les frais de financement temporaire, et plus amplement décrite à l'annexe « A » laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas la somme de 46 000 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5 : S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6 : Cet emprunt sera fait au moyen de billets, lesquels seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier/directeur général, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard.

ARTICLE 7 : Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas (15%) quinze pour cent l'an, payable semi annuellement.

ARTICLE 8 : L'emprunt sera remboursé en 5 ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 9 : Toute subvention reçue par la municipalité de toute provenance pourra être imputée au remboursement de cet emprunt.

ARTICLE 10 : Pour pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts et au remboursement de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, construit ou non, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparait au rôle d’évaluation foncière en vigueur chaque année.

ARTICLE 11 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Lisette Lapointe
Mairesse

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale par intérim et secrétaire-
trésorière adjointe

Avis de motion : 10 juin 2014
Adoption du règlement : 5 juillet 2014
Avis public de convocation au registre :
Approbation des électeurs :
Approbation du MAMOT :
Avis de promulgation :

ADOPTÉE

Rés. : 2014-175
Appropriation de
fonds réservés
redevances mines
et carrières chemin
Val des Monts

8b) Appropriation de fonds réservés redevance mines et carrières chemin Val-des-Monts

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’effectuer des travaux de réparation d’accotements sur la longueur de 4,1 kms du Chemin Val-des-Monts dans le but éventuel de municipaliser et d’améliorer le chemin en question;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible est de 14 434\$ provenant du poste budgétaire no. 55-911-19-000 que constitue le fonds réservé pour les redevances concernant les carrières et les mines;

CONSIDÉRANT QU’il y a un volume accumulé estimé à 5000 tonnes de matériaux de déblais contenant de la pierre, des roches, du béton et du pavage excavé;

CONSIDÉRANT QUE cet amas de déblais pourrait être concassé et réduit à la dimension de +/- 4 à 5 pouces afin de servir de matériaux de sous-couche de fondation de structure de chaussée ou de matériaux pour les accotements;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard s’approprie du Fonds réservé de 14 434\$ et transfère ces crédits au poste budgétaire no. 02-320-19-621 afin d’effectuer les travaux de pulvérisation des matériaux de déblais pour de constituer une réserve de matériaux aptes pour le rechargement de fondation de chemins.

QUE le conseil municipal mandate le directeur des services techniques et ingénierie pour entamer toutes les démarches en ce sens et que le service des finances soit autorisé à y effectuer l’écriture comptable

ADOPTÉE

Rés. : 2014-176
Achat d'un camion
autopompe
6 roues

8c) Achat d'un camion incendie autopompe 6 roues 2015 Freightliner M2-106

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard a publié, conformément à sa politique d'achat, un appel d'offre publique no. TP2014-20 sur SÉAO et dans le journal local l'Information du Nord, le 2 juin 2014 pour l'achat d'un camion autopompe incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions conformes, soit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Héloc Ltée	256 546 \$
Maxi-Métal	274 149 \$
Camions Carl Thibault Fire Trucks Inc	284 464 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants prévus dans le Règlement no. 768 au code budgétaire 22-200-00-768 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 5 juillet 2014 --

Il est proposé par le conseiller: Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Pierre Roy
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat d'achat d'un camion autopompe incendie 6 roues de marque Freightliner M2-106, 2015, avec réservoir de 1,400 gallons US, conformément au document d'appel d'offres TP2014-20, au plus bas soumissionnaire conforme Héloc Ltée, au montant total de 256 546 \$ avant taxes.

QUE le conseil municipal mandate le directeur de la voirie, des parcs et entretien et/ou le directeur des services techniques et ingénierie pour entériner tous les documents à cet effet et d'autoriser le service des finances à effectuer les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-177
Appropriation du
surplus affecté
recyclage
Éco-centre

8d) Appropriation du surplus affecté recyclage Éco-centre

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de l'aménagement du site Éco-centre afin de le rendre plus sécuritaire pour les usagers et de prévenir des accidents;

CONSIDÉRANT QU'il y a un solde disponible de 18 709,63\$ provenant des postes budgétaires no. 55-992-43-000 pour un montant de 12 245,00\$ du surplus affecté recyclage et du poste budgétaire no. 55-992-45-000 pour un montant de 6 464,63\$ du surplus affecté éventualités;

CONSIDÉRANT QUE dans le poste budgétaire no. 02-420-00-495, disposition matériaux secs, il y a un montant de 45 000\$ disponible pour les travaux de réfection;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard transfère les Fonds de surplus accumulés de 18 709,63\$ et de 45 000\$ au poste budgétaire no. 02-420-00-492 afin d'effectuer les travaux indiqués ci-dessus jusqu'à un montant maximal de 63 709\$ avant

taxes.

QUE le conseil municipal mandate le directeur de la voirie, des parcs et entretien et/ou le directeur des services techniques et ingénierie pour entamer toutes les démarches en ce sens et que le service des finances soit autorisé à y effectuer les écritures comptables.

ADOPTÉE

Rés : 2014-178
Pont de la petite
rivière chemin
Tour-du-Lac

8e) Pont de la petite rivière sur le chemin Tour-du-Lac

ATTENDU QUE le pont de la petite rivière sur le chemin du Tour-du-Lac est fragilisé et que la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard est en attente du Ministère des Transports du Québec pour la réparation dudit pont;

ATTENDU QUE les camions l’utilisent pendant la nuit même si c’est interdit;

ATTENDU QUE les camions lourds fragilisent le tablier du pont à chaque passage et qu’ils pourraient causer des accidents graves aux piétons, cyclistes et automobilistes;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard mandate Monsieur Yves Lefebvre, directeur des services techniques et ingénierie à faire parvenir au MTQ la permission de voirie et la planche de signalisation pour réduire 2 voies de circulation en 1 (une) seule voie

ADOPTÉE

Rés. : 2014-179
Vidange
étang aéré

8f) Vidange étang aéré

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés de la station d’épuration village doivent être vidangés pour respecter les normes de rejet exigées à l’effluent de l’usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe d’Howard a publié, conformément à sa politique, un appel d’offre publique no.TP2014-09 pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs 1 et 2 de la station d’épuration du secteur village selon la méthode conventionnelle avec des travaux échelonnés sur 1 an (1A-1B) ou la méthode passive avec travaux échelonnés sur 2 ans (2A-2B);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions conformes, soit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
ASDR Environnement 2B	91 755.67\$
Les Engrais Neault Inc. 1B	126 328.83\$
Entreprise PMVac 2B	127 235.00\$
Veolia (Canada services industriels)	Non conforme

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard octroie le mandat de vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés 1 et 2 de la station d’épuration du village à la compagnie ASDR Environnement pour un montant maximal de 91 755.67\$conformément avec l’offre datée du 17 juin 2014.

QUE le financement des travaux de 2014 soit transféré du surplus affecté des égouts du

village, du code budgétaire 559924000 de 48 197,00\$ vers le code budgétaire 0241500521, et que les dépenses à imputer pour 2014 ne puissent dépasser un maximum de 53 057,01\$ avant taxes. Le reste des travaux prévus en 2015 sera financé à même la taxe d'égouts du secteur village de l'année 2015 pour un montant maximal de 38 718,66\$.

QUE le conseil municipal mandate le directeur des services techniques et ingénierie à signer tous les documents requis pour entériner le mandat des plans et devis, de surveillance de chantier, de l'appel d'offre pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-180
Mandat plan et
devis barrage
Lac Iroquois

8g) Mandat pour plan et devis barrage à forte contenance Lac Iroquois

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation de sécurité du barrage du lac Iroquois émis par la compagnie SOLROC en 2013, nous devons mettre aux normes (Loi sur la sécurité des barrages) l'appareil d'évacuation du barrage ainsi que la digue en terre et l'écran de béton;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux requièrent l'élaboration de plans et devis pour les réfections;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'expertise hydrique du Québec nous recommande fortement un ingénieur spécialisé dans le domaine, soit Monsieur Miroslav Chum;

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Chum, soit 12 635.00\$ excluant les taxes, De plus, les frais de déplacement, séjour, administration et location d'équipements divers seront chargés en supplément;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Pierre Roy
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat à Monsieur Miroslav Chum pour le mandat des plans et devis de conception de la réfection et de mise aux normes du barrage à forte contenance du lac Iroquois.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt no. 766.

QUE le conseil municipal mandate le directeur des services techniques et de l'ingénierie, Monsieur Yves Lefebvre, à signer tous les documents requis pour entériner le mandat des plans et devis.

ADOPTÉE

Avis de motion

8h) Avis de motion – Règlement secteur Morgan 685 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy, qu'il déposera à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt d'un montant maximal de 685 000 \$ pour la construction de deux stations de pompage pour la desserte en eaux usées des secteurs Chenonceau, Chambord et Morgan et une imposition de taxes spéciales pour rembourser le tout.

Rés. : 2014-181
Mandat mesure
débits eaux
parasitaires

8i) Mandat mesure débits eaux parasites

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées secteur Village selon les divers projets énoncés à date et des besoins inhérents en desserte d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de fonte des neiges du 15 au 30 avril de cette année, le débit d’affluent à l’usine est passé de 1,200 à 2,500 mètres cubes / jour (pour une journée);

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement Durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques a demandé le 1^{er} mai 2014, lors d’une rencontre à leurs bureaux de Sainte-Thérèse avec les consultants DESSAU, qu’une étude de débit des eaux parasites soit élaborée afin de diminuer de +/- 30% le débit expérimenté en période de fonte et qu’une telle étude n’a jamais été effectuée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe d’Howard a publié, conformément à sa politique, un appel d’offre publique no. TP2014-25 pour le mandat d’analyse et étude en vue de la réduction des eaux parasites secteur village pour le débit de conception requis pour la mise à niveau de l’usine de traitement des eaux usées et particulièrement durant la période de fonte des neiges en avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Amec s’est désistée à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Enviro Services Inc.	21 515,00 \$
AVIZO Experts-Conseils Inc.	22 982,22 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l’analyse du comité d’évaluation de trois membres, la pondération des soumissions est de 65.1 pour Enviro Services Inc et de 59,61 pour Avizo Experts-conseils;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard accorde le mandat à Enviro Services Inc pour le mandat de mesures de débits des eaux parasites, au montant de 21 515 \$ avant les taxes, tel que présenté dans leur proposition datée du 4 juillet 2014.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d’emprunt no. 778.

QUE le conseil municipal mandate le directeur des services techniques et ingénierie pour procéder au mandat d’analyse des eaux parasites réseau d’égout, secteur village.

QUE le service des finances soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens sous réserve de l’adoption du règlement no. 778 par le MAMOT.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. URBANISME

10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du Service de l’urbanisme et de l’environnement

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal les tableaux comparatifs des demandes de permis émis par le service d’urbanisme et de l’environnement de juin 2014 ainsi que le comparatif de juin 2013.

10b) Avis de motion pour un projet de règlement abrogeant le règlement no. 558 relatif au PIIA

Dépôt de la
liste des permis

Avis de motion

Rés. : 2014-182
Aide financière
Revitalisation du
Village

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu’à une prochaine séance du conseil, un projet de règlement avec consultation publique, abrogeant le règlement no. 558, relatif au Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) sera présenté pour adoption.

10c) Aide financière – Revitalisation du Village

CONSIDÉRANT la politique d’aide financière à la revitalisation du village applicable aux propriétaires et locataires d’immeubles situés dans les zones C-029, C-032 et C-034;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière rembourse 50% de la valeur des travaux jusqu’à concurrence d’un montant de 1 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l’urbanisme et environnement doit bonifier la politique d’aide à la revitalisation afin de donner suite aux autres demandes en annexe;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-639-00-999 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution pour un maximum de 5 900 \$.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétair-trésorière adjointe -- Le 5 juillet 2014

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard accorde une aide financière aux demandeurs de travaux d’enseignes énumérés au tableau ci-dessous, pour un montant total de 5 900\$ aux conditions suivantes :

- Les locataires devront avoir fourni une procuration signée par le propriétaire;
- Tous les demandeurs devront avoir complété les travaux et remis les factures et pièces justificatives avant le 28 novembre 2014.

Adresse	Travaux	Demandeurs	Montant	Projet accepté
1911 ch du Village	Enseigne (Marché Ami)	Marché Lele Inc.	2 500 \$	1 000 \$
1950 ch du Village	Enseigne (Hoss/Rénovation/ Art)	Vincent Hoss-Desmarais	2 000 \$	1 000 \$
1999 ch du Village	Enseigne (La Petite Charrette)	9288 9971 QUÉBEC Inc Naomie Caouette	1 000 \$	500 \$
1795 ch du Tour-du-Lac	Enseigne Maison de Beauté	Maison de Beauté	2 421 \$	1 000 \$
1510 ch de l’Avalanche	Enseigne (Attitude Montagne) et rénovations extérieures	Attitude Montagne/Dominic Asse	97 450 \$	1 000 \$
1936 ch du Village	Enseigne (Bistro de Bouche à Oreille) et mobilier et peinture du balcon	Annie Gaudet	3 820 \$	1 000 \$
1978 ch du Village	Enseigne (O Moulin)	Carole Croteau	2 000 \$	1 000 \$

ADOPTÉE

Rés. : 2014-183
Demande de
dérogation
2014-018
167 Val-de-Loire

10d) Demande de dérogation mineure numéro 2014-018, rénovation du revêtement extérieur, 167, montée du Val-de-Loire

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2014-018 visant l'installation d'un revêtement extérieur de type Canoxel, au 167 Montée du Val-de-Loire, lot 3 959 104;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fahey explique son point de vue pour Monsieur Théberge;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-018 telle que présentée, de façon exceptionnelle et parce que le conseil prévoit revoir le règlement.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-184
Demande
dérogation
mineure
2014-025
1750 Village
Lot 3 958 009

10e) Demande de dérogation mineure, numéro 2014-025, 1750 chemin du Village, lot 3 958 009

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-025 : modification de l'enseigne existante pour y inclure une unité de prix de façon électronique, 1750 chemin du Village, lot 3 958 009;

ATTENDU les plans et documents déposés : esquisse couleur préparée le 23 avril 2014 par Enseignes Pattison et demande explicative préparée le 12 juin 2014 par Daniel Provencher;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout affichage électronique est prohibé sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que le prix de l'essence varie régulièrement et qu'il s'agit d'un affichage courant dans les autres stations-services;

ATTENDU le caractère champêtre de la Municipalité;

ATTENDU QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-025, suivant les conditions ci-après :

1. l'affiche électronique sera posée sur le bâtiment, en remplacement de l'affiche actuelle identifiant le prix manuellement; les dimensions de l'affiche seront celles proposées;
2. l'affiche sera alignée à la même hauteur que le cadre supérieur de la fenêtre adjacente;

3. l'intensité de l'affiche sera réduite au minimum durant les heures de fermeture;
4. le propriétaire devra obtenir un permis d'enseigne;
5. le propriétaire devra déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du P.I.I.A.

QUE le conseil municipal retire les conditions no. 1 et 2 considérant que ces conditions vont à l'encontre des normes d'Ultramar.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-185
Demande PIIA
No. 2014-023
1441 Lapointe
lot 3 958 014

10f) Demande de PIIA, numéro 2014-023 : agrandissement situé en cour arrière, 1441 chemin Lapointe, lot 3 958 014

ATTENDU la demande de P.I.I.A. numéro 2014-023: agrandissement situé en cour arrière, 1441 chemin Lapointe, lot 3 958 014;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan d'architecture préparé en mai 2014 par monsieur Jean Huberdeau, technologue et certificat de localisation émis le 23 janvier 2007 par monsieur Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : porte patio et fenêtre à battant en PVC de couleur blanc et revêtement extérieur en Canexel de couleur amande;

ATTENDU que le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 558;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de P.I.I.A. numéro 2014-023, suivant les conditions ci-après :

1. les couleurs de la remise devront s'harmoniser avec celles de la résidence;
2. le propriétaire devra obtenir un permis d'agrandissement;
3. le propriétaire devra déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du P.I.I.A.

ADOPTÉE

Rés. 2014-186
Demande PIIA
No. 2014-024
1825 Village
Lot 3 959 082

10g) Demande de PIIA, numéro 2014-024 : repeindre une enseigne existante, 1825 chemin du Village, lot 3 959 082

ATTENDU la demande de P.I.I.A. numéro 2014-024 : repeindre une enseigne existante, 1825 chemin du Village, lot 3 959 082;

ATTENDU les plans et documents déposés : photo de l'enseigne;

ATTENDU que le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 558;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard refuse la demande de P.I.I.A.

numéro 2014-024 pour le motif suivant :

1. l'enseigne n'a pas de relief et par conséquent, elle ne respecte pas les critères d'évaluation contenus au règlement de P.I.A.

ADOPTÉE

Rés. 2014-187
Demande P.I.A.
No 2014-026
1929 Village
Lot 3 958 042

10h) Demande de P.I.A, numéro 2014-026 : remplacement du toit de l'auvent en façade, 1929 chemin du Village, lot 3 958 042

ATTENDU la demande de P.I.I.A. numéro 2014-026 : remplacement du toit de l'auvent en façade, 1929 chemin du Village, lot 3 958 042;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : auvent de toile de couleur feuille morte, Canevas St-Antoine ;

ATTENDU que le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 558;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de P.I.I.A. numéro 2014-026, suivant les conditions ci-après :

1. le propriétaire devra obtenir un permis;
2. le propriétaire devra déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du P.I.I.A.

ADOPTÉE

11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Rés. : 2014-188
Entente Activac

11a) Entente Activac

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Activac afin d'utiliser le Centre plein air et la plage Lapointe pour l'activité *Aventure Pirate*;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard accepte le protocole d'entente avec Activac, suivant les termes et conditions prévues au protocole dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour la période du 6 mai 2014 au 2 novembre 2016.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-189
Autorisation pour
assermenter les
patrouilleurs
nautiques

11b) Autorisation pour assermenter les patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire respecter certaines règles nautiques, dont la limite de vitesse de 70 km/h, l'exclusivité de la bande de 30 m pour les nageurs et véhicules non-motorisés, et la possession d'articles de sécurité prescrits par Transports Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la patrouille nautique municipale n'est pas autorisée à émettre

des contraventions aux plaisanciers ne respectant pas les règles décrites ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de contraventions par la patrouille nautique municipale saura engendrer un meilleur respect des règles nautiques et du code d'éthique ;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard accepte que les patrouilleurs nautiques Julie Collette, Etienne Desjardins, Marie-Josée Lavigne et Manon Lafrance, en fonction pour l'été 2014, soient reconnus comme constables spéciaux par la municipalité afin d'être assermentés par le Bureau des affaires pénales et ainsi être habilités à émettre des constats d'infractions.

ADOPTÉE

- | | |
|----------------|---|
| Point reporté | 11c) Majoration des salaires des sauveteurs en fonction de l'ancienneté – Reporté en août 2014 avec salaire rétroactif (POINT REPORTÉ) |
| Avis de motion | 11d) Avis de motion pour modifier le règlement no. 535-2 concernant l'accès, la protection des berges et la sécurité nautique |

Avis de motion est donné par la conseillère municipale, Monique Richard, que la municipalité déposera, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement no. 535-2 concernant l'accès, la protection des berges et la sécurité nautique.

12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

13. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. : 2014-190
Prime de garde
fins de semaine et
jours fériés

14a) Prime de garde les fins de semaine et jours fériés

CONSIDÉRANT QU'il est important de se conformer au schéma de couverture de risque du Ministère de la sécurité publique lors des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer qu'un minimum de cinq (5) pompiers doivent être disponibles en tout temps sur le territoire avec les cinq pompiers de l'entraide automatique, si nécessaire;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-220-00-111 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 5 juillet 2014 --

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le paiement des primes de garde pour les pompiers durant la période du 1^{er} juin jusqu'au 31 octobre 2014, soit 43 jours durant les fins de semaine et 4 jours fériés afin d'assurer une réponse rapide et efficace des pompiers, selon la convention collective des pompiers.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-191
Achat d'un camion

14b) Achat d'un camion pick-up pour le directeur du service et allocation directeur

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Audet a été nommé au poste de directeur du Service des incendies et de la sécurité publique le 22 mai 2012;
CONSIDÉRANT QUE le directeur général devait discuter avec M. Audet un montant d'allocation de véhicule en attendant l'achat d'une camionnette pour le directeur;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs changements administratifs, l'allocation et l'achat de la camionnette n'ont jamais été faits;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé des équipements sur le camion personnel de M. Audet;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel de M. Audet a été inspecté et évalué et qu'il reste une garantie sur celui-ci;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une allocation rétroactive à juin 2012 pour l'utilisation du véhicule personnel de M. Daniel Audet, au montant de 350 \$ par mois jusqu'à juillet 2014.

QUE la municipalité achète la camionnette GMC Sierra 1500, 4X4, cab allongé de M. Daniel Audet au montant de 23 000 \$ taxes incluses.

QUE le montant total de ces dépenses soit pris à même le *Fonds de roulement* remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

16. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Rés. 2014-192
Levée de
l'assemblée

19. CLÔTURE À 12 :01 heures

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée.

ADOPTÉE

.....

Lisette Lapointe
Mairesse

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe